

ATTENTION DANGER :

GHT

En juillet 2016, l'ARS a validé la constitution du GHT Nord-Est regroupant les hôpitaux de Saint-Maurice et des Murets. Les syndicats CGT des deux établissements se sont réunis pour continuer la lutte contre le GHT et ses conséquences sur l'emploi, les conditions de travail et la qualité des soins.

Au 1^{er} septembre 2016, la Directrice des Murets a été nommée Directrice par intérim des HSM. Elle annonce

lors d'une rencontre avec la CGT, que sa 1^{ère} mission sera la mise en place du GHT. Les Directions de plusieurs services des Murets et des HSM se sont d'ores et déjà rencontrées. Rien n'a filtré de ces discussions. Le décret de création des GHT prévoit explicitement la mutualisation de plusieurs fonctions. Les inquiétudes sur les emplois et les conditions de travail sont donc légitimes.

Les syndicats CGT des Murets et des HSM se sont vigoureusement opposés à la création des GHT. Nous avons donc décidé de continuer une lutte commune.

Suppressions de postes :

Aux HSM la Direction annonce (CTE du 16 juin) « Dans un objectif de maîtrise des dépenses de personnel... les mesures d'économie sont envisagées » :

- Fermeture d'une unité de psychiatrie
- Suppression de 2 Equivalent Temps Plein (ETP) du service Accueil/Sécurité
- Suppression de 11 ETP d'ASHQ
- Externalisation du service transport
- Plan d'économie du Pôle de Psychiatrie Paris Centre.

Aux Murets la masse salariale représente 81% des dépenses globales de l'établissement. La Direction veut la diminuer à 78% ce qui se traduira inévitablement par des suppressions de poste.

Il est important de rappeler que l'Hôpital Public souffre d'un sous financement dû à la diminution des budgets de santé imposés par les gouvernements successifs. Il serait donc plus juste de parler d'attaques sur le personnel et à travers eux sur les conditions de travail et la qualité des soins.

Aux Murets comme aux HSM le nettoyage de plus en plus de locaux est livré au privé. L'externalisation du service transport des HSM n'ayant pas pu se faire en 2016 la Direction prévoit de la reporter en 2017 « à l'aune de la GHT ». C'est-à-dire, au mieux une mutualisation des transports des Murets et des HSM, au pire une externalisation des 2 services. La Direction annonce aussi son souhait de mutualiser les cuisines des 2 établissements. Ce qui est synonyme de réduction d'effectif.

LA RÉFORME DE L'HÔPITAL PUBLIC
EST-ELLE DANGÉREUSE ?



Menace sur les RTT :

En 2015 la Direction des Murets s'est attaquée aux RTT au motif du déficit. En réalité, un sous financement programmé par le ministère avec pour conséquence des économies à faire... sur le dos du personnel comme d'habitude ! Les agents ont perdu 8 RTT en passant de 40h à 38h par semaine. La Direction a imposé des négociations par pôle afin de diviser les agents. Cette attaque a pour conséquence la diminution du temps de transmission et donc de la qualité des soins, ainsi que l'augmentation du nombre d'arrêt maladie.

Dès sa nomination la DRH des HSM parle « d'efficience à gagner en terme de planning ». Tout le monde comprendra que ce sont encore une fois les RTT et les conditions de travail des agents qui sont visées.

Menace sur les crèches :

La crèche des Murets n'est plus assez grande pour accueillir l'ensemble des enfants. La Direction accepte de financer des travaux mais conjointement avec la municipalité et avec une renégociation en tarif CAF de la crèche. Ce qui représentera un surcoût important pour les agents. Aux HSM la Direction se défend pour le moment de tout projet, mais l'ARS a validé le plan pluriannuel de financement 2015/2019 (courrier du 10 novembre 2015) qui prévoit la fermeture d'une des 2 crèches de l'établissement. Sur son site internet la Fédération Hospitalière de France (FHF) préconise dans la mise en place des GHT « *d'harmoniser les critères d'attribution des places en crèches et de mettre en commun des capacités dans les structures* ».

La CGT rappelle que les crèches hospitalières et leurs tarifs avantageux sont des atouts indispensables pour le recrutement des agents et pour leurs conditions de travail.

Mobilité du personnel et droit à la formation :

Il est déjà annoncé à certains agents des Murets qu'ils pourront aller travailler sur les HSM. Ce qui est possible pour les uns le sera pour les autres. D'autant plus que les 2 établissements sont dotés du même logiciel de gestion du temps de travail : OCTIME.

Le 1^{er} exemple de délocalisation d'un service des HSM est de mauvais augure : En 2016 le Réseau Souffrance et Précarité a été rattaché à Maison Blanche dans le cadre du GHT de la psychiatrie Parisienne. Un agent qui avait commencé une formation financée par les HSM a perdu ses droits à la formation continue au cours de cette mutation contrainte.



Le GHT est un outil de la mise en œuvre de la politique gouvernementale de diminution du financement de la santé publique. On ne pourra pas continuer à prodiguer des soins de qualité dans de bonnes conditions de travail avec toujours moins de moyens.

C'est pourquoi la CGT s'oppose à cette politique au niveau national et demande l'abrogation du décret d'application des GHT.

Au niveau local la CGT appelle les agents des 2 établissements à se mobiliser contre le GHT et ses conséquences

Nos principales revendications sont :

- ⇒ Pas de suppression de poste,
- ⇒ Pas de diminution du volet social,
- ⇒ Pas de mutualisation d'effectif,
- ⇒ Pas de mobilité forcée.